

# Des améliorations ciblées dans l'application des mesures d'accompagnement

Berne, le 26 mars 2014

**Communiqué**

## Des améliorations ciblées dans l'application des mesures d'accompagnement

Le PLR ne veut pas du discours hypocrite des syndicats

---

**Le Conseil fédéral a proposé aujourd'hui des améliorations pour les mesures d'accompagnement. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux soutient une meilleure mise en œuvre des mesures d'accompagnement actuelles, tout en étant très critique envers les besoins d'agir dans les cas d'abus dans l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail (CCT). Les syndicats ont systématiquement dénigré ces dernières années les mesures d'accompagnement et ainsi alimenté le succès de l'initiative sur l'immigration de masse. Le PLR s'oppose catégoriquement à l'objectif des syndicats d'abolir le marché du travail libéral.**

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux soutient la voie bilatérale et cela concerne également les mesures d'accompagnement. Celles-ci ont été renforcées à plusieurs reprises au cours des dernières années, plus récemment en 2013 avec la responsabilité conjointe et solidaire dans l'industrie de la construction et par des mesures plus sévères contre le pseudo-travail indépendant. Mais, pour les syndicats, les mesures ne suffisent jamais. Leur but étant l'abolition du marché du travail libéral, pourtant gage d'avantage central pour notre pays.

### Critiques hypocrites des syndicats

Par conséquent, les syndicats et la gauche ont systématiquement dénigré les mesures d'accompagnement au cours des dernières années, et ce, en opposition flagrante avec la multitude d'études universitaires et de rapports gouvernementaux déjà présentés. Rappelons également que les syndicats sont coresponsables dans les commissions tripartites pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ! Ainsi, leur responsabilité est engagée quant à l'approbation de l'initiative UDC sur l'immigration de masse. Cette politique destructrice au détriment de l'emploi en Suisse ne doit pas être encouragée.

### Une application ferme et meilleure sans nouvelles lois

Le PLR a déjà exigé lors de l'assemblée des délégués de janvier [dernier une amélioration de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement](#). Ainsi, les amendes contre les abus sont trop basses et les différences de qualité entre les cantons sont trop diverses dans leur exécution. En même temps, le PLR a toujours refusé des mesures d'accompagnement supplémentaires.

## Des améliorations ciblées dans l'application des mesures d'accompagnement

Le PLR soutient donc le renforcement adopté aujourd'hui dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Il a cependant rejeté la proposition d'adapter les procédures et l'ensemble des extensions du champ d'application des conventions collectives de travail dans des cas d'abus. En effet, les exigences des syndicats pour une réduction générale et préventive des conditions pour l'extension du champ d'application sont déjà empêchées dans les cas d'abus anticipés et alors que l'application d'une loi entrée en vigueur dernièrement montre enfin ces effets !

Cette surréglementation voulue par les syndicats détruit le marché libéral du travail. Le PLR s'engagera contre le renforcement de celle-ci au Parlement – **par amour de la Suisse.**

---

### Contacts:

<sup>1</sup> Jean-René Germanier, conseillère nationale, 079 332 08 23

<sup>2</sup> Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10